



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 26 septembre 2014

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:
Romain LABICHE

Date de la convocation: 18/09/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Gregory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Représentation:

Excusés: Jean-Luc GERVAIS

Absents:

Service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que suite au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient, pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation "**santé et prévention des risques professionnels**" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, de délibérer sur le principe du recours à ce service.

Monsieur le maire expose le contenu de deux documents joints à la présente délibération :

- la charte qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
- la convocation intitulée "Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de bénéficier de la prestation "**santé et prévention des risques professionnels**" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Travaux voirie

Les travaux de la voirie ont été réalisés par l'entreprise Colas, début septembre. Les travaux concernés :

- l'aménagement du carrefour dans le bourg en direction de Ferdinas : (5 074.84 €)
- route de Labadias : (24 082.38 €)
- route de Puymasson : (4 725.29 €)

Le logement communal

Les travaux concernant le logement communal vont commencer la 2^{ème} semaine d'octobre. L'entreprise GISCOS s'occupera de l'électricité et de la plomberie. Le chauffage du logement concernant le rez-de-chaussée étant passé à l'électricité, il faudra résilier le contrat ANTARGAZ ainsi que la citerne enterrée.

Projet d'achat terrain

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter le terrain de monsieur Lacaud qui se situe derrière le cimetière dans le but d'agrandir le lotissement. Il y a 6 600 m² et Monsieur Lacaud fait une proposition à la mairie pour un montant de 2 300 €. A ce montant, il faudra prévoir les frais de notaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le maire.

Formation des agents communaux

1 - Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doit posséder un certificat d'aptitude. À partir de 2015, le certificat devra être obligatoirement présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel. C'est pourquoi, notre agent communal, monsieur Roche Vincent, va passer une formation le 12 et 13 novembre 2014 à Montbron. La formation est prise en charge par la commune (168 €) ainsi que le repas (20 €). Monsieur Roche Vincent travaille également pour la commune de Hautefaye. Celle-ci s'engage à financer la moitié de la formation.

2 - Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire madame Gaillard Christelle à une formation concernant la législation funéraire et la gestion des cimetières. Cette formation aura lieu le 14 octobre 2014 à Marthon. La formation est prise en charge par la commune (60 €).

Tracteur communal

L'embrayage du tracteur est à changer. Nous avons fait faire un devis auprès de l'entreprise Faurie. Le coût des réparations s'élève à 2505 € TTC. Le Conseil Municipal accepte cette réparation.

Médecin de Javerlhac

Le docteur Préchoux n'exerce plus sur la commune de Javerlhac. Il a été remplacé par le docteur DUBAYLE Marie qui consulte que sur rendez-vous au 05.53.60.74.94. Elle se situe route du stade à Javerlhac. La liste de tous les médecins se trouvent sur le site Internet de Mainzac. Elle sera également reprise dans le prochain journal communal qui sera distribué aux habitants en fin d'année.

La taxe de séjour

Tous les vacanciers paient une taxe de séjour. L'hébergeur doit la reverser à la Communauté de Communes, celle-ci finance des projets comme par exemple la publicité gratuite de l'hébergeur sur le site de l'office de tourisme qui a été traduit en trois langues (Anglais, Allemand et Hollandais). Le maire à informer les différentes personnes sur la commune de Mainzac qui hébergent des vacanciers, l'obligation de demander cette taxe et de la reverser à la Communauté de Communes tient de la responsabilité des hébergeurs.

Le référent tempête

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de nommer un référent tempêtes. A l'unanimité le Conseil Municipal a nommé Monsieur DOMINICI Patrice.

Station service de Marthon

La station service de Marthon a été reprise par Monsieur Damour gérant de la station de lavage de Marthon. La Communauté de Communes prend en charge la remise en norme de la station à hauteur de 7 300 €.

Cuve pour le carburant du tracteur

Notre fournisseur, Picoty, nous a offert une cuve neuve en échange nous devons nous fournir chez eux. Cette cuve est entreposée chez Monsieur Constanceau à qui nous versons un loyer de 50 € par an. Monsieur le maire propose de verser un loyer de 100 € par an à compter du 1er janvier 2015.

La benne à verre

Nous avons remarqué que la benne à verre était souvent pleine et débordait en particulier lors des manifestations . Pour cela que nous avons demandé à Calitom de changer la benne à verre pour une plus grande. La benne est financée par Calitom.

La taxe foncière

Tous les habitants ont reçu leur taxe foncière. On peut y constater une forte augmentation, les taux sont inchangés. La base a subit une augmentation. Le maire propose de réunir la commission des impôts.

Les panneaux d'agglomération

Madame Mercier nous informe que les voitures vont trop vite sur la route de Marthon et qu'il serait bien de mettre un panneau d'agglomération ou de limitation de vitesse au niveau des logements à côté du cimetière. Le maire en prend note. Cependant, la route de Marthon étant une route Départementale c'est le Département qui décide pour la pose d'un panneau de signalisation. Lors de la construction du lotissement Monsieur le maire avait fait les démarches dans ce sens, cela lui avait été refusé. Toutefois, le maire veut bien repenser à la question.

Clôture de la séance à 22H30